



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
BRETAGNE

Expertise naturaliste

Rue des anciens combattants à Theix (56)

VANNES
GOLFE
HABITAT



LPO Bretagne
2 impasse de la confiance
56000 VANNES

Contenu

Contexte.....	3
État actuel.....	5
Avifaune.....	5
Résultats des comptages rue des anciens combattants.....	7
Rappel.....	8
Mesures ERC.....	9
Mesures d'accompagnement.....	10
Conclusion.....	10

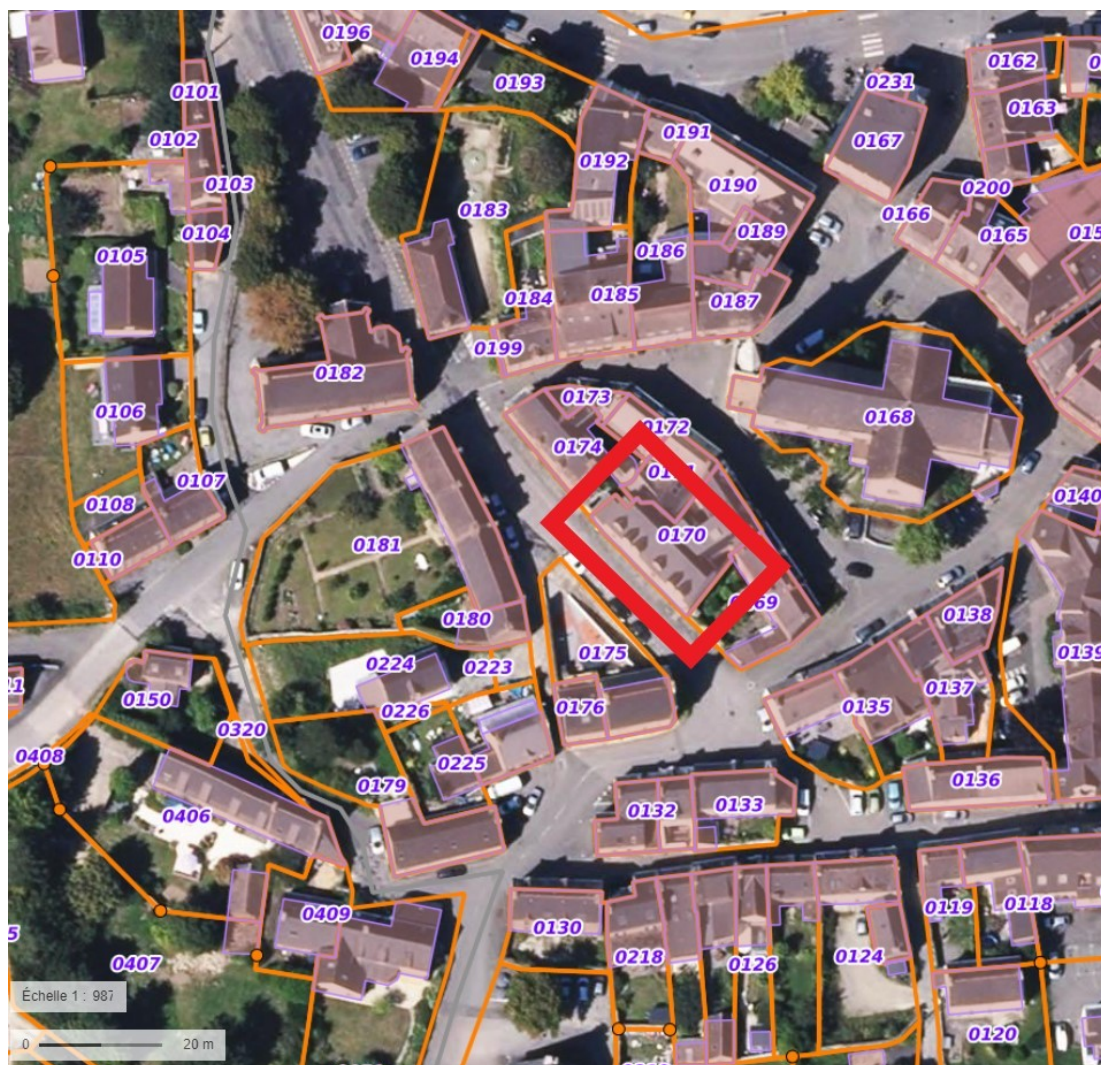
Contexte

La LPO Bretagne a été contactée en avril 2022 par Vannes Golfe Habitat pour des travaux qui ont été réalisés sur les façades des bâtiments rue des anciens combattants à Theix (56) durant l'hiver 2021/2022. Il s'agissait de travaux afin de nettoyer et de repeindre les façades de la résidence. Des Hirondelles de fenêtre sont nicheuses sur ces bâtiments et aucune demande de dérogation n'a été réalisée. De ce fait, la LPO Bretagne s'est rendue sur place le 29 avril 2022 pour constater les faits et échanger avec Vannes Golfe Habitat sur la problématique et sur la régularisation du dossier.

Un comptage avec photos avait été réalisé par la LPO Bretagne sur cette rue le 9 juin 2020. Ainsi, on connaît précisément les nids occupés cette année là, ce qui va permettre de définir les mesures compensatoires plus précisément.



Bâtiments appartenant à VGH rue des anciens combattants (en 2020 à gauche et en 2022 à droite)



Plan de masse de la résidence VGH à Theix

État actuel

Avifaune

Lors du suivi du 9 juin 2020 seul l'Hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*) a été notée nicheuse sur les bâtiments avec un total de 14 nids occupés. De plus, une bénévole de la LPO Bretagne (Sophie Salagnac) a effectué un comptage de la ruelle le 1^{er} juillet 2021 et a estimé à 8 nids d'Hirondelles de fenêtre occupés. On a donc une idée de l'occupation des Hirondelles de fenêtre sur ce bâtiment avant les travaux et donc du nombre de nids encore utilisés qui ont été détruits durant l'hiver 2021/2022.

Ci-dessous le tableau des statuts de cette espèce.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Liste rouge Europe (2015)	Liste rouge France Nicheur (2016)	Liste rouge Bretagne Nicheur (2015)	Directive Oiseaux (2009)	Espèce protégée (2009)
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i> (Linné, 1758)	LC	NT	LC	-	art. 3

Légende :

<p>Listes rouges : RE : Disparue en métropole CR : En danger critique EN : En danger VU : Vulnérable NT : Quasi menacée LC : Préoccupation mineure DD : Données insuffisantes NA : Non applicable</p>	<p>Directive "Oiseaux" (n°79/409/CEE du Conseil du 02/04/79 concernant la conservation des oiseaux sauvages) :</p> <p>OI = Espèces faisant l'objet de mesures de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS) OII = Espèces pouvant être chassées. OIII = Espèces pouvant être commercialisées.</p>	<p>Espèce protégée</p> <p>Art. 3 : Espèce protégée par l'arrêté du 29/10/09 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection</p>
--	--	--

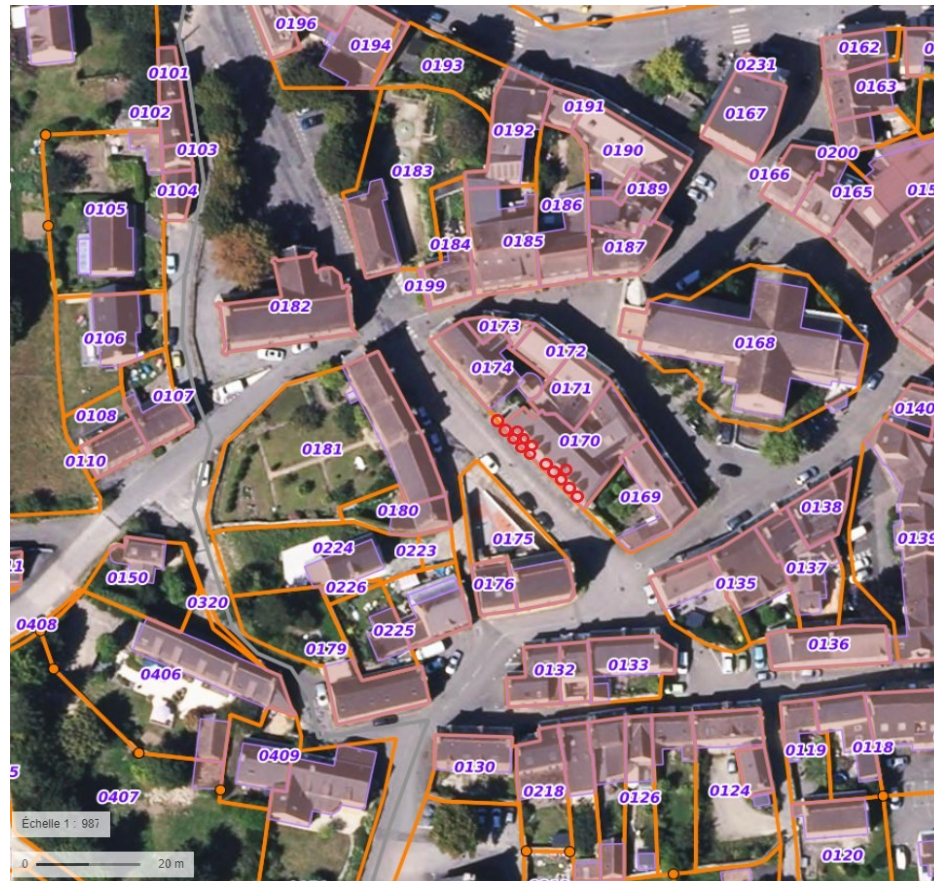
L'Hirondelle de fenêtre, espèce protégée, a un statut défavorable, elle est en effet considérée comme quasi-menacée sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France.



Nids d'Hirondelles de fenêtre sur la résidence en juin 2020

Résultats des comptages rue des anciens combattants

Au total c'est donc **14 nids d'Hirondelles de fenêtre** qui ont été occupés sur la résidence en juin 2020. En 2021, au moins 8 nids étaient occupés également sur ce secteur (comptage de la bénévole LPO Sophie Salagnac). Les nids occupés sont situés principalement sur la façade Nord, côté rue du presbytère. Ci-dessous le plan de la résidence avec la localisation des nids d'Hirondelles de fenêtre.



Localisation des 14 nids d'Hirondelles de fenêtre de 2020 symbolisés par les cercles rouges

Rappel

Parmi les cinq espèces d'hirondelles présentes en France, les 2 espèces les plus communes, à savoir l'hirondelle rustique (*Hirundo rustica*) et l'hirondelle de fenêtre (*Delichon urbicum*), sont étroitement liées aux constructions humaines.

L'Hirondelle rustique niche principalement dans les bâtiments annexes, souvent agricoles. Tandis que l'Hirondelle de fenêtre niche sur les façades des maisons, en général sous le rebord du toit.

Ces deux espèces reviennent de leur migration africaine au début du printemps, lorsque la température dépasse 10°. Les hirondelles vont d'abord s'alimenter pendant plusieurs jours, autour d'un plan d'eau douce par exemple, avant de regagner les sites de nidification. Malheureusement, les hirondelles se trouvent confrontées à de nombreuses menaces, mettant en péril la survie de l'espèce en France : -20% depuis 10 ans pour l'hirondelle de fenêtre et jusqu'à 38% pour l'hirondelle rustique (données du programme STOC 2015).

Hormis quelques attaques de chats, de chouettes et de faucons, les hirondelles n'ont pas vraiment de prédateurs. L'Homme est donc l'unique responsable de leur déclin :

Les pesticides : leur utilisation détruit notamment toute présence d'insectes volants (appelés plancton aérien), et qui constituent la quasi-totalité du régime alimentaire des hirondelles (pucerons, diptères, hyménoptères, ...).

La suppression des haies : le remembrement des parcelles agricoles entraîne l'arrachage de nombreuses haies, véritables réservoirs d'insectes, privant ainsi les oiseaux dans leur ensemble de ressource alimentaire (et par ailleurs de sites de nidification et de zones refuges pour la faune en général).

La raréfaction des sites de nidification : les surfaces des constructions modernes souvent à base d'acier, de verre et de béton, sont trop lisses et ne permettent pas aux hirondelles d'y installer leur nid de boue. De plus, de nombreuses ouvertures dans les anciennes granges, greniers et autres hangars sont condamnées et privent d'accès les oiseaux. L'absence de points d'eau (telles que les mares autrefois présentes dans chaque ferme) est également un frein à la construction des nids.

La destruction volontaire : une des très fortes menaces concerne la destruction volontaire des nids par les particuliers suite aux salissures sur les façades. Les dégâts sont d'autant plus importants que les hirondelles réutilisent le nid de l'année précédente pour leur nichée. Il est important de rappeler que les hirondelles sont intégralement protégées par la loi (article L411-1 du code de l'environnement) et leur atteinte est également punie (article L415-3) par une amende pouvant aller jusqu'à 15 000€ et/ou un an de prison.

Mesures ERC

Les travaux ont été réalisés en hiver, il n'y a donc pas eu de destruction d'individus mais il y a bien eu de la destruction de nids. Sur les 14 nids occupés en 2020, 10 ont été détruits et les 4 sur la partie Nord ont donc été préservés. De plus, Vannes Golfe Habitats a disposé en avril 2022 un total de 6 nids artificiels. Lors de notre visite le 29 avril 2022 quatre nids étaient déjà occupés par les Hirondelles de fenêtre : 3 nids naturels et 1 nid artificiel.



Nids artificiels installés par VGH en avril 2022 dont celui de gauche est déjà occupé

Il est donc nécessaire de rajouter 14 nids artificiels au 6 existant afin de compenser la perte des 10 nids détruits. De plus, un comptage des nids d'Hirondelles de fenêtre sur la commune de Theix sera réalisé en 2022 afin d'avoir une estimation de la population locale.

Vannes Golfe Habitat s'engage à installer 7 nids doubles artificiels (soit 14 nids) en plus des 6 déjà disposés en avril 2022 pour compenser la destruction des 10 nids d'Hirondelles de fenêtre.

Mesures d'accompagnement

Un suivi sur plusieurs années (aux années N+1, N+2 et N+5) est pertinent afin de déterminer le succès de la pose des nichoirs artificiels sur le bâtiment et sera l'occasion d'estimer le nombre de couples nicheurs sur la commune. Ce suivi est à réaliser lors de la période de reproduction des hirondelles, entre mai et juillet.

Année	Détail des prestations
2023	Suivi des nids artificiels, comptage des Hirondelles de fenêtre sur la commune de Theix et rédaction d'un compte-rendu
2024	Suivi des nids artificiels, comptage des Hirondelles de fenêtre sur la commune de Theix et rédaction d'un compte-rendu
2027	Suivi des nids artificiels, comptage des Hirondelles de fenêtre sur la commune de Theix et rédaction d'un compte-rendu

Ces actions se situent hors du champ d'application de la TVA

Vannes Golfe Habitat s'engage à mettre en place le suivi des mesures compensatoires sur 3 années

Conclusion

Le présent rapport est un dossier de régularisation pour la destruction de 10 nids d'Hirondelles de fenêtre rue des anciens combattants à Theix (56). En effet, il aurait dû être déposée une demande de dérogation conformément à l'Article L411-1 du Code de l'Environnement pour destruction d'habitat d'espèce protégée. L'Hirondelle de fenêtre est à l'origine de ce dossier, en effet le projet a entraîné la destruction de 10 nids de cette espèce protégée.

Lorsqu'un projet entraîne la destruction d'individus d'espèces protégées ou est susceptible de remettre en question le bon accomplissement du cycle biologique des espèces protégées, la loi prévoit la possibilité d'une dérogation sous certaines conditions et formes posées par les

articles L.411-2, R.411-6 et suivants du Code de l'Environnement et précisées par l'arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des demandes de dérogation. Il s'agit d'une procédure exceptionnelle qui ne peut être engagée que dans des cas particuliers.

Les travaux ont heureusement été réalisés en hiver, la destruction d'espèce a été évitée mais afin de compenser la perte d'habitat 20 nids artificiels vont être disposés (6 l'ont déjà été). De plus, un suivi des mesures compensatoires ainsi qu'un suivi de la population d'Hirondelles de fenêtre nicheuses sur Theix va être réalisé jusqu'en 2027.

L'objectif de ce dossier est donc de régulariser la destruction d'habitat d'espèce protégée qui a eu lieu durant l'hiver 2021/2022. Malgré le fait qu'aucune demande de dérogation n'ait été faite avant la réalisation des travaux, Vannes Golfe Habitat a pris les mesures qui s'imposent pour rattraper cela, appliquer des mesures compensatoires et mettre en place un suivi à venir de l'espèce au niveau communal.

Contacts :

Naturaliste / Corentin Morvan, LPO BRETAGNE : corentin.morvan@lpo.fr

Boutique LPO : www.boutique.lpo.fr